PROJET

MACRO LOT 00
SECTION TECHNIQUE 00

Centre d'Entrainement Opérationnel – Quartier Toussaint - Agen
ESID DE BORDEAUX

	Grade/Nom	Fonction	Dates/Visas
Rédaction	DA FONSECA Daniel	Coordonateur OPC	Juillet 2026
Vérification	GOMEZ Nicolas	Gérant	Juillet 2026
Approbation			Visa électronique acquis

Centre d'Entrainement Opérationnel
Quartier Toussaint - Agen

MAITRE D'OUVRAGE	BUREAU D'ETUDES MANDATAIRE	ARCHITECTE
ETAT-MINISTERE DES ARMEES ETABLISSEMENT DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE DE BORDEAUX **SGA** 223 rue de Bègles - 33068 BORDEAUX **48 REGIMENT DE TRANSMISSIONS QUARTIER TOUSSAINT** Avenue Jean Jaurès-47000 AGEN	**EDEIS INGENIERIE-Agence de Mérignac** 16 avenue Pythagore-33700 MERIGNAC Tél: 05 57 92 80 40	**GROUPE A40 ARCHITECTES** 56 rue P. Camelle-33100 BORDEAUX Tél: 05 56 74 02 11
	ECONOMISTE	CYBERSECURITE
	96 rue de la voie romaine- 31150 GAGNAC SUR GARONNE Tél: 05 82 95 02 46	3 allée de la Garenne Daulet-33610 CANEJAN Tél: 06 52 14 60 51

PHASE DCE

Notice OPC et planning prévisionnel

REV	DATE	NATURE DE LA MODIFICATION	ETABLI PAR	VERIFIE PAR	APPROUVE PAR
3					
2					
1					
0	Juillet 2026	EMISSION D'ORIGINE	DDF	NG	OM

N° AFFAIRE	EMETTEUR	CODE	PHASE	TYPE DE DOCUMENT	N°LOT	DISCIPLINE	REV
129xxx	EDE	D07	DCE	CCTP	00	-	0

Historique des modifications (documents approuvés)

Version	Date	Commentaire
0	Juillet 2026	

Références principales (se référer au chapitre 1.2)

Référence et intitulé	Lien / commentaires
EIB	
Programme	
Esquisse	
…	
…	

Pièces jointes

Indice	Type de document	Intitulé du document

Propriétés

Nature	
Mots clef	

Documents abrogés par la présente édition

Référence	Date	Objet

Libellé du projet COSI	Agen (47) – Quartier Toussaint – Centre d'Entrainement Opérationnel (CEO)				
Numéro et libellé de l'opération COSI	459 298				
G2D : N° immeuble et composant G2D	470001001P0080	Base de défense	BdB Bordeaux Mérignac Agen		
Bénéficiaire	Bénéficiaires	Type de financement	**TO – NTO – ML** au choix Préciser < ou > à 500 k€	Année de programmation	20XX
Maitrise d'œuvre	MOE externalisée				
Descriptif sommaire de l'opération	Actuellement, le bâtiment 0080 dédié à l'instruction et à l'entraînement se trouve dans un état de délabrement. Il n'est donc plus fonctionnel et ne répond plus aux normes de sécurité électrique et incendie. Il nécessite une opération de réhabilitation pour qu'il remplisse pleinement sa mission, tout en offrant des conditions de confort et de sécurité à ses utilisateurs, adaptées aux enjeux d'aujourd'hui. Le bâtiment ainsi réhabilité disposera d'une capacité d'auto-entrainement à large spectre du niveau 5 à 1 répondant aux normes de sécurité et aux besoins actuels d'un centre de formation délégué (CFD) des SIC SCORPION pour l'armée de Terre.				
Date attendue de validation de l'AVP	Mois 20XX	Délais d'exécution des travaux	XX mois y/c période de préparation	Date prévisionnelle de livraison	Trimestre / Mois 20XX

Coûts prévisionnels	Montants EJ En k€ TTC	**Programmation budgétaire** (multi imputations possible)					
		C_estimé 20xx	A-2 20xx	A-1 20xx	A 20xx	A+1 20xx	A+2 20xx
	Prestations intellectuelles						
	Travaux y compris travaux préalables						
	Aléas techniques[1] et révisions des prix						
	Total (TTC)						

Avis du SID	

[1] Voir le BECNR.

SOMMAIRE

1 GENERALITES 3

1.1 PREAMBULE 3
1.2 PRESENCE AUX REUNIONS ET PONCTUALITES 3
1.3 ZONES DE STOCKAGE 3
1.4 NETTOYAGE DE CHANTIER 3

2 PHASE DE PREPARATION – DELAI PREVUE DE 3 MOIS 4

3 PHASE DE TRAVAUX – DELAI PREVUE DE 16 MOIS 5

4 PHASE DE RECEPTION – DELAI PREVU DE 2 MOIS 6

Annexe 01 – Planning prévisionnel

1 GENERALITES

1.1 PREAMBULE

Le présent document a pour objet de détailler le phasage de l'opération de **réhabilitation du bâtiment 080 du 48ième régiment de transmission du Quartier Toussaint à Agen (47 001) pour l'ESID de Bordeaux.**

Le présent document établis le cadre des principales consignes et contraintes à respecter par les entreprises dans l'ordonnancement et l'organisation de l'opération.

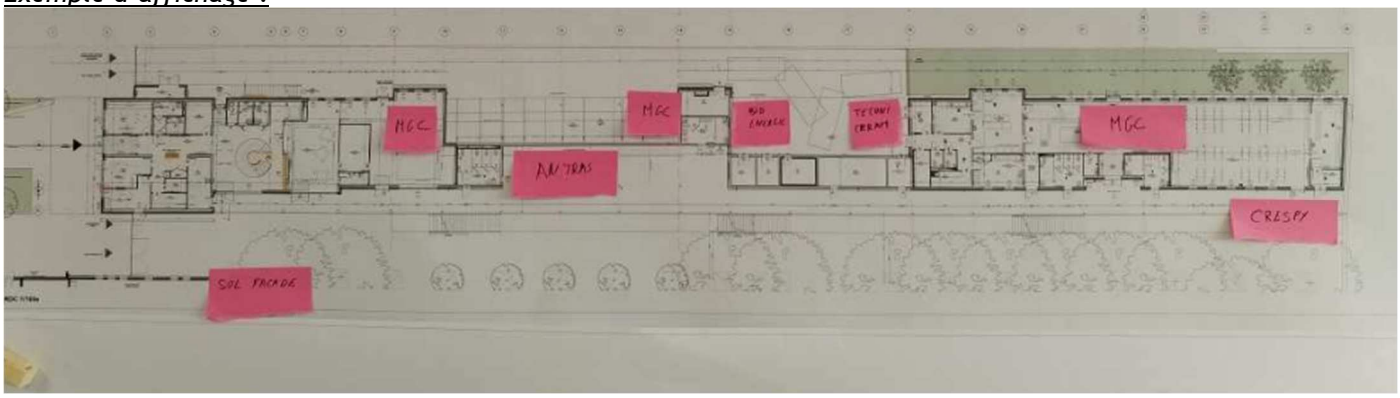
1.2 PRESENCE AUX REUNIONS ET PONCTUALITES

La coordination OPC rappelle que la présence des entreprises aux différentes réunions ne peut en aucun cas être considéré comme optionnelle. La présence et la ponctualité des entreprises étant impérative au succès de l'opération et au respect des personnes présentes à ces réunions.
La coordination OPC sera vigilante à cette problématique et fera appliquer en cas de défaillance les pénalités prévus au CCAP.

1.3 ZONES DE STOCKAGE

Il est rappelé aux entreprises que l'organisation du chantier impose le respect des zones de stockages qui devront être déclarées par les entreprises, arbitrées par l'OPC et enfin balisées par les entreprises une fois sur place.
Les zones de stockages attitrées seront ainsi animées en préambule de la réunion de chantier et affichées sur les plans de la salle de réunion si nécessaire.

Exemple d'affichage :



La coordination OPC sera vigilante à cette problématique et fera appliquer en cas de défaillance les pénalités prévus au CCAP.

1.4 NETTOYAGE DE CHANTIER

Il est rappelé aux entreprises que l'organisation du chantier et l'état de celui-ci est de la responsabilité de tous. En outre, il est impératif que chacun respecte l'ensemble des ouvrages mis en œuvre, réalise les nettoyages de manière quotidienne et soit attentif aux règles de coordination mises en place.
Cela étant valable pour les entreprises principales, leurs sous-traitants et autres prestataires extérieurs.
La coordination OPC sera vigilante à cette problématique et fera imposer le fonctionnement et préconisation établis au lot 00 et appliquera en cas de défaillance les pénalités prévus au CCAP.

2 PHASE DE PREPARATION – DELAI PREVUE DE 3 MOIS

Cette phase comprendra entre autres :

- L'établissement et validation des installations de chantier ainsi que sa mise en œuvre nécessaire au chantier selon les préconisations du coordonnateur SPS au PGC, les prescriptions des CCTP et les différents besoins collectés selon le plan d'installation chantier prévisionnel joint au DCE.

- La mise en place d'une convention prorata entre entreprises permettant la gestion des dépenses d'intérêt communes.

- La remise des plannings détaillés, notes méthodologiques et diverses contraintes de chaque entreprise à l'OPC pour établissement du planning d'exécution détaillé qui sera notifié par OS aux entreprises avant la fin de la période de préparation.

- Le recollement des échantillons nécessaires à la validation préalable de la MOE avant présentation et validation à la MOA. La synthèse de ces choix permettra la commande des matériaux et matériels nécessaires à la réalisation du projet.

- La remise des études d'exécutions détaillées de l'ensemble des travaux du projet.

Les entreprises devront la mise à jour de ses études autant de fois que nécessaire conformément aux remarques émises par les différents interlocuteurs (Maitrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre, bureau de contrôle, Coordonnateur SPS, Coordonnateur OPC, ...)
Il est ainsi rappelé que ces études d'exécution doivent globalement être mené afin de :

- Valider l'ensemble des plans de repérages permettant la confirmation des périmètres de l'ensemble des travaux prévus
- Valider l'ensemble des plans d'exécution et détails possible afin d'anticiper le maximum de problématique de chantier
- Valider l'ensemble des fiches techniques des produits prévus au projet

Les études d'exécution comprendront une synthèse de l'ensemble des prestations qui sera menée par une cellule de synthèse, elle-même mené par le BET EDEIS qui aboutira à minima à :

- Une mise à jour des plans architectes
- Un plan technique de l'ensemble des réseaux par niveau (y compris sous-sol ou sous dallage)
- Un plan technique de l'ensemble des terminaux par niveau

La phase de préparation sera clôturée au bout de 3 mois par la diffusion d'un rapport actant le planning d'exécution détaillé, le PIC validé, la convention PRORATA validé et le tableau de suivi des EXE et VISAS finalisée.



POINT DE VIGILENCE – CONTRAINTE D'ACCES AU SITE :
Les entreprises intervenantes devront réaliser des Contrôles Primaires pour tous les personnels accédant au quartier.
Ces enquêtes de sécurité obligatoire nécessitent le dépôt de Fiches Contrôle Primaire deux mois minimum avant toute demande d'accès au site concerné. Celles-ci mentionneront les noms, prénoms, nationalités, date et lieu de naissance ainsi que les adresses de résidence actuelle des personnes pénétrant dans le site. En outre, la copie couleur de la carte d'identité, du passeport ou de la carte de séjour sera requise. Toutes les demandes d'accès devront transiter par le groupement de maitrise d'œuvre afin d'en vérifier la complétude et la conformité, assurer la correspondance auprès de l'officier de sécurité du SID SOI, la synthèse ainsi qu'assurer un suivi rigoureux. L'accès au site ne sera autorisé que sous réserve d'une fiche individuelle de contrôle primaire validée.
En ce qui concerne les accès des livreurs et des intérimaires prévus au chantier : Les délais étant bien souvent trop courts pour réaliser des CPR, il sera porté à connaissance de l'officier de sécurité au minium 48 heures

à l'avance, l'identité des personnels devant intervenir ponctuellement sous la forme d'un préavis de visite accompagné des CNI. Afin de ne pas laisser ces personnels en libre accès à l'arrivée sur l'emprise, une ou plusieurs personnes côté entreprises (MOE et travaux) aura la charge d'accompagner ces intervenants ponctuels jusqu'à l'emprise chantier et pendant toute la durée de leur intervention sur le site.
Ces responsables désignés seront soumis à la validation de l'officier de sécurité et disposeront de badges différents de type « accompagnateurs ».
Chaque titulaire ne pourra se prévaloir d'une méconnaissance du sujet et en supportera les coûts

POINT DE VIGILENCE – PLAN DE RETRAIT AMIANTE :
L'entreprise titulaire du lot 01A – Désamiantage et Déplombage sera vigilante au délai raccourci à la réalisation du plan de retrait nécessaire à l'instruction (durée 1mois) avant démarrage de chantier qui sera impératif à 1 mois+1semaine après OS de démarrage.

POINT DE VIGILENCE – CONSIGNATIONS TECHNIQUES :
Les entreprises titulaires des lots techniques 04A-Plomberie, sanitaires et CVC ; 04B-Electricité et 04D-Levages entameront dés la notification d'OS, les investigations nécessaires à la consignation de l'ensemble des réseaux 1 mois après OS de démarrage

3 PHASE DE TRAVAUX – DELAI PREVUE DE 16 MOIS

Le chantier est clos dans une enceinte unique avec un bâtiment en R+1. Les travaux seront donc réalisés en une seule phase selon ordonnancement du planning prévisionnel général joint au dossier de consultation des entreprises.

La superposition de travaux est prévue afin de respecter les délais prévisionnels du planning général, dans le respect des règles techniques et la sécurité des ouvriers. Ce qui comprendra une organisation des travaux par niveaux et par zone sur chaque niveau (2 zones à définir)

A noter que le délai général comprend une première coupure estivale de 3 semaines en aout 2027 et une deuxième coupure hivernale de 2 semaines sur décembre 2027, dûment neutralisés au planning prévisionnel. Le délai général des travaux comprend également 20 jours d'intempérie dument prévisibles sans impact au délai général.

Deux dates JALONS sont prévue concernant l'obligation du :
- HORS d'EAU le 25 juin 2027 (environ 6 mois après OS de démarrage)
- HORS d'AIR le 25 juin 2027 (environ 6 mois après OS de démarrage)

Afin de permettre le démarrage des travaux des corps d'états secondaires et techniques à partir du 28 juin 2027, soit 6 mois après OS de démarrage.

L'ensemble des travaux devront être terminés avant le démarrage des opérations préalables à la réception, à date du 02 juin 2028, soit 17 mois après OS de démarrage.

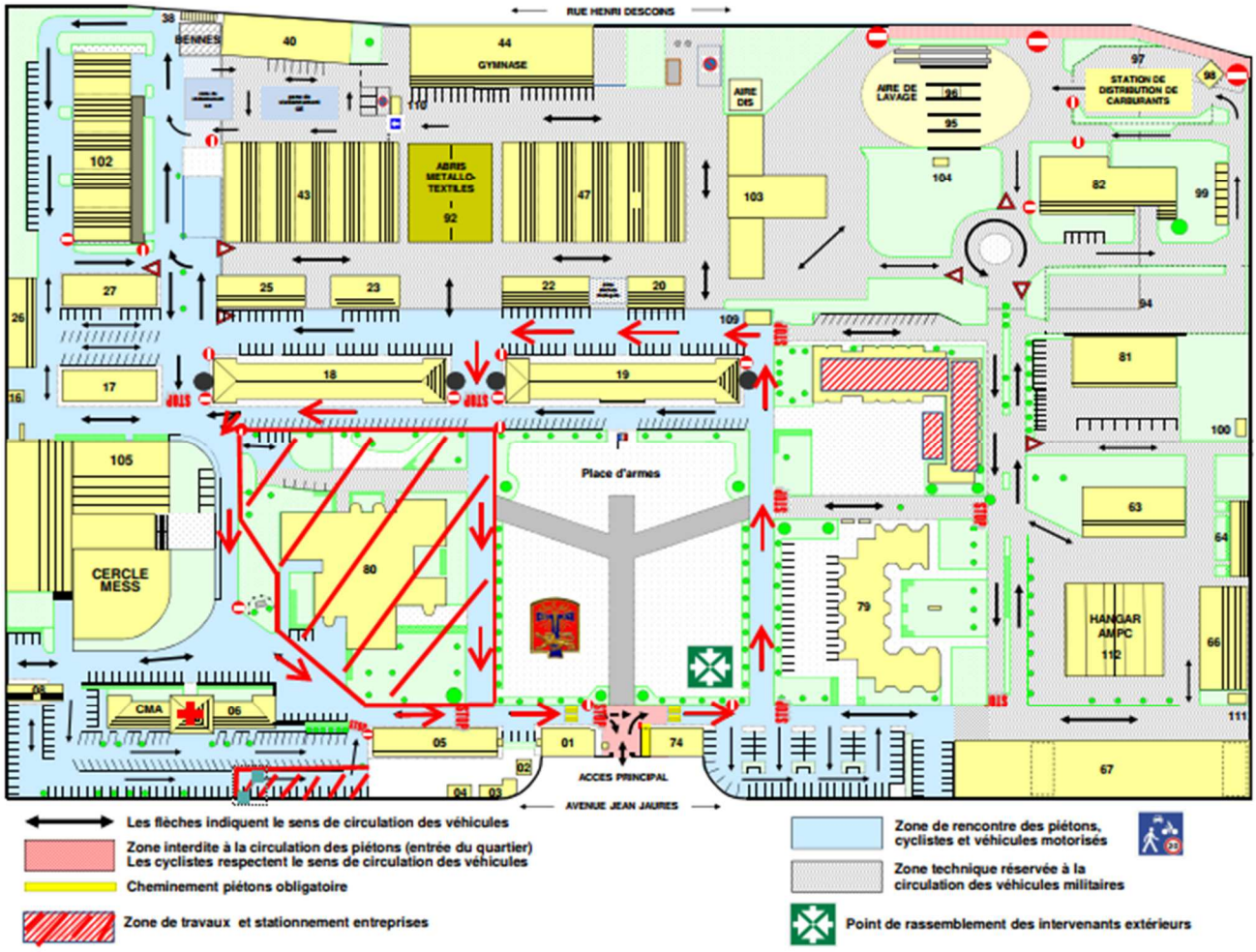


POINT DE VIGILENCE – HORAIRES DE CHANTIER :
Les horaires de travail annoncés par la MOA à l'issue de la consultation sont :
- Du lundi au vendredi : de 07h à 18h
- Livraisons à prévoir entre 08h et 17h30
- Cérémonies des couleurs tous les lundis de 08h00 à 08h30 avec accès au site et circulation interdits ; et silence obligatoire

POINT DE VIGILENCE – PLAN DE CIRCULATION :
Le respect du code de la route (signalisation, sens de circulation et priorités) est obligatoire. Le quartier Toussaint est une zone de rencontre (art. R. 110-2 du code de la route) : **les piétons sont prioritaires** et la vitesse est limitée à **20 km/h**.

L'accès à la zone technique (partie ombrée) est interdit, en dehors de la zone d'intervention et des voies de circulation matérialisées par les flèches rouge. La circulation, à pied ou en véhicule, et le stationnement sur la place d'armes sont interdits.
Le stationnement des véhicules des entreprises extérieures est interdit en dehors des zones d'intervention.
Le stationnement des véhicules entreprises sera possible sur la voirie entre le bâtiment 080 et la place d'armes qui servira aussi de voirie pour décharger les approvisionnements. Les véhicules du personnel seront stationnés sur le parking BCMA situé plus bas.

1. PLAN de CIRCULATION



4 PHASE DE RECEPTION – DELAI PREVU DE 2 MOIS

La phase de réception et les opérations préalables à la réception devront démarrer dès la fin des travaux et se poursuivront durant deux mois selon les points suivants :

- La gestion administrative comprenant la finalisation des travaux supplémentaires et modificatifs, la préparation des DOE entreprise et, la préparation du RFCT du bureau de contrôle.

- Les OPR techniques comprenant l'ensemble des essais et mises en services techniques avec contrôle de la maitrise d'œuvre et des organismes extérieurs ; bureaux de contrôle et services techniques de la maitrise d'ouvrage.

- Les OPR architecturales comprenant les nettoyages, les listes de finitions et réserves avant réception, levées des réserves et nettoyage final avant réception.

L'ensemble des intervenants devront mettre en œuvre l'ensemble de moyens humains et matériels nécessaires au succès de cette phase de réception et impliquera notamment que :

- Les entreprises réalisent l'autocontrôle préalable de leurs ouvrages et la purge administrative de leurs dossiers techniques et économiques.

- La maitrise d'œuvre (architecte et BET) réalise autant de visites que nécessaire pour suivre les finitions et levées des réserves. Elle devra également anticiper les réserves crées par la levée de certaines réserves.
- Le bureau de contrôle devra autant de visites que nécessaire pour suivre la fin des travaux, leurs conformités et les relances nécessaire auprès des entreprises concernés par des remarques ou des documents manquants.
- Le coordinateur OPC sera également lié à cette inertie générale et relancera autant de fois que nécessaire l'ensemble des interlocuteurs pour assurer le succès d'une réception sans réserve et alertera la maitrise d'ouvrage de toute dérive détectée.